



ULTIMATE

SAISON 2024/2025

1 INFORMATIONS GENERALES

IMPORTANT : LES CALENDRIERS et feuilles de matches seront mis en ligne sur le site sport-u-idf.com- sports collectifs- ultimate

Parution des calendriers : **Après la commission mixte régionale**

CONSULTEZ DONC REGULIEREMENT LE SITE

[ULTIMATE - Ligue Ile De France](#)

Les résultats et feuilles de match seront donc à envoyer à Monsieur POIRIER (Ligue Paris IDF du Sport Universitaire)

Toutes les décisions énoncées dans cette circulaire ont été élaborées ou (et) approuvées par la C.M.R. du 10 Décembre 2024.

CHAMPIONNAT DE France UNIVERSITAIRE :

Le championnat de France Universitaire aura lieu le mercredi 2 et jeudi 3 avril 2025 à RENNES (Ligue de BRETAGNE – Site RENNES).

La date limite de retour des équipes qualifiées en Conférence est le vendredi 28 février 2025.

La date limite de confirmation des inscriptions par les équipes est le mardi 18 mars 2025.

La coupe de France Universitaire de beach Ultimate se déroulera le jeudi 22 et vendredi 23 Mai 2024 à ? (Ligue Nouvelle Aquitaine).

La date limite de retour des inscriptions est le vendredi 25 avril 2025.

INFORMATION : Voir DP site FFSU page Ultimate sport-u.com | [ULTIMATE SAISON 2023-2024](#)

2 REGLEMENT ADMINSTRATIF

SE REFERER AUX REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F. Sport U.

Vous trouverez un résumé des règles essentielles ci-après :

2.1 LES PAPIERS

Présentation des pièces administratives :

L'étudiant(e) ne pourra participer aux épreuves organisées par la FF.Sport.U, qu'après présentation à l'organisateur ou à son représentant (délégué, arbitre), et au capitaine de l'équipe adverse :

De sa licence valide (ou attestation délivrée par la LIFSU PARIS) accompagnée de sa carte d'étudiant. Pour d'importantes raisons de sécurité (pas de licence=pas d'assurance), il appartient aux capitaines de vérifier ce point du règlement en début de rencontre.

Si cette démarche n'est pas effectuée, aucune réclamation ne sera étudiée.

La présentation de ces pièces signifie que l'AS est en possession d'une attestation de renseignement du questionnaire relatif à l'état de santé ou du certificat médical de non-contre- indication à la pratique du football en compétition.

PRÉCISION IMPORTANTE :

En cas d'oubli d'un ou des deux documents, le joueur concerné, pourra jouer s'il a pu prouver son identité au moyen d'un document officiel (Carte d'identité – Passeport – Permis de conduire) et devra présenter à la LIFSU Versailles le ou les documents manquants avant le lundi soir 17h suivant la rencontre, sous peine de sanction sportive pour son équipe (match perdu par pénalité).

Si l'étudiant ne peut satisfaire ces deux conditions, il ne jouera pas.

Vérification des licences :

Les capitaines des équipes doivent vérifier les n° de licences et les cartes d'étudiant. Toute réserve portant sur la qualification d'un joueur doit être formulée par le capitaine sur la feuille de match avant le début de la rencontre. La réserve devra être confirmée, sous peine d'irrecevabilité.

Cumul de cartes d'étudiant :

Un étudiant ne peut représenter qu'une seule association sportive, même s'il possède deux cartes d'étudiant.

Les lieux, dates et heures des rencontres sont fixés par la LIFSU pour les compétitions régionales et interrégionales.

TOUTE MODIFICATION DE CALENDRIER sera mise sur le site Internet dès que possible.

Vous devez donc consulter ce site régulièrement.

Toutefois, si une modification devait se faire après le mardi midi, vous serez informés par téléphone ou mail. D'où l'importance de nous communiquer un n° de portable, fixe ou une adresse électronique FIABLE.

Horaires :

Les horaires annoncés sur les calendriers sont ceux du début des matches. Chacun est prié de respecter cet horaire et le temps d'échauffement (15' maximum) afin que le retard des uns ne prive pas les suivants de jeu.

Forfaits : Toute équipe absente ou à l'effectif réglementairement insuffisant sera déclaré forfait.

2.2 TERRAINS IMPRATICABLES

Seule la LIFSU peut annuler officiellement une rencontre pour cause d'intempéries. Si la LIFSU ne le fait pas, les deux équipes doivent se rendre **impérativement** sur le terrain et, quel que soit l'état de celui-ci, procéder à la vérification des licences. Si le terrain est déclaré impraticable par qui de droit, en informer la LIFSU qui programmera le report.

Toute équipe absente sera déclarée battue par forfait.

Donc, ne téléphonez pas aux gardiens du stade pour vous informer de l'impraticabilité des terrains, vous risqueriez la défaite par forfait. **Prenez plutôt contact avec la LIFSU (versailles@sport-u.com) ou info de dernière minute sur le site internet www.sport-u-iledefrance.com**

2.3 INSCRIPTIONS DES EQUIPES ET COMPOSITION

Pour participer à un tournoi, une équipe devra télécharger une fiche d'inscription ainsi qu'une fiche de composition d'équipes sur le site du <https://sport-u-iledefrance.com/> et les renvoyer à l'adresse mail : versailles@sport-u.com avant la date butoire notée sur le site à la page « ultimate ».

Toutes les fiches de composition d'équipe seront adressées à chaque responsable membre de la commission du tournoi.

Cependant une équipe est en mesure de changer sa composition et fournira la nouvelle fiche, avant le début du tournoi, à la commission du tournoi.

Composition des équipes :

OPEN :

- AS, sélection de ville, d'académie ou de Ligue
- Les équipes peuvent mixte ou non mixte
- Un-e étudiant-e dit-e « isolé-e » ne possédant as d'équipe dans son académie pourra être intégré-e →maximum 1 par équipe

MIXTE :

- AS, sélection de ville, d'académie ou de Ligue
- L'équipe attaquante choisira le genre majoritaire avant chaque point. Les équipes devront présenter au moins trois joueuses sur la feuille de match et jouer systématiquement avec 2 joueuses sur le terrain
- Un-e étudiant-e dit-e « isolé-e » ne possédant as d'équipe dans son académie pourra être intégré-e →maximum 1 par équipe

2.4 ARBITRAGE DES RENCONTRES

Les responsables d'équipes feront partie des membres de la commission du tournoi qui statuera sur la validité des compositions d'équipes et de tous litiges pendant la compétition.

Les rencontres se dérouleront sur le principe du co arbitrage.

**EN CAS DE LACUNE DANS LE REGLEMENT DE LA F.F. Sport U. D'ILE DE FRANCE
IL SERA FAIT REFERENCE AU REGLEMENT DE LIGUE IDF D'ULTIMATE.**

ET N'OUBLIEZ PAS DE CONSULTER REGULIEREMENT LE SITE INTERNET DES [https://sport-u-iledefrance.com/- sports collectifs- ultimate](https://sport-u-iledefrance.com/-sports_collectifs-ultimate) ou <http://www.ffdb.fr/Ultimate/adaptation-reglement>

2.5 LES RESULTATS

LES FEUILLES DE MATCH DEVRONT ETRE REDIGEES AVEC UNE GRANDE ATTENTION ET DE FACON PRECISE ET LISIBLE (NIVEAU - N° DE POULE - N° DE LICENCE...) Elles devront être retournées au à la LIFSU (versailles@sport-u.com). L'EQUIPE VAINQUEUR est responsable de l'envoi de la feuille.

LES RESULTATS DEVRONT OBLIGATOIREMENT ETRE TRANSMIS PAR TELEPHONE OU ENVOYES PAR E-MAIL LE SOIR MEME AU :

Ligue IDF du Sport Universitaire : Tél : 01.86.90.58.63 e-mail : versailles@sport-u.com

3 ORGANISATION SPORTIVE

3.1 ACQUISITION DES TITRES

Champion d'Ile de France :

Il sera décerné à l'équipe la mieux classée dans la filière « open » et « mixte ».

3.2 FORMULE DES CHAMPIONNATS

Un seul niveau 1

Un tournoi qualificatif au championnat de France universitaire sera organisé.

La formule sera décidée au regard du nombre d'équipes inscrites en open et mixte.

DATE LIMITE INSCRIPTION	DATE	LIEU	HORAIRES
Le vendredi 31/01/2025	06/02/25	CENTRE OMNISPORT UNIVERSITAIRE DU MOULON TERRAIN RUGBY ANNEXE	14h00 à 18h00
OU	Date de report 20/02/2025	CENTRE OMNISPORT UNIVERSITAIRE DU MOULON TERRAIN FOOT N°2	14H00 à 18h00

Le 6/02 si le terrain de rugby du COUM est pris pour un tournoi alors ce sera sur Choisy comme convenu.

Adresse installation sportive :

Intersection rue Francis Perrin et de la route 128 - 91190 gif sur Yvette

CFU : QUOTA DE QUALIFICATION POUR L'ILE-DE-FRANCE

OPEN	MIXTE
1	1
Voir +	Voir +

A SAVOIR :

La CMN aura 2 quotas supplémentaires à attribuer selon les critères suivants :

- Dynamisme académique
- Niveau de jeu
- Classement aux finales de conférence
- Conférence organisatrice

4 REGLEMENT SPORTIF

DEVOIRS DU CAPITAINE :

Le capitaine de chaque équipe doit veiller à ce que son équipe respecte l'horaire du début du match qui est porté sur le calendrier. Il doit se munir d'une ou plusieurs feuilles de match ainsi que du matériel cité dans la circulaire chapitre

4.1 CONSTITUTION DES EQUIPES

Filière open : Les équipes participant à la filière « open » seront constituées librement (mixtes ou non).

Filière mixte : Les équipes participant à la filière « mixte » seront constituées d'au moins trois joueuses sur la feuille de match et jouer systématiquement avec deux joueuses sur le terrain.

4.2 MATERIEL

Chaque équipe devra avoir un maillot spécifique, plus un jeu de chasuble d'une couleur différente. Elle devra se munir d'un nombre de coupelles suffisant pour délimiter la surface de jeu. Elle devra avoir plusieurs frisbees.

4.3 REGLES SPECIFIQUES A L'ULTIMATE :

Nombre de joueur(e)s :

Les équipes seront constituées d'au moins 7 joueur(se)s (5 sur le terrain) sans limite de remplaçants. Une équipe qui ne pourrait plus présenter 5 joueur(se)s sur le terrain (blessures...) pourra être complétée avec des joueur(se)s d'une autre équipe, mais finira le tournoi en « forfait joué ».

Temps et points :

Matches de poule en 13 points ou de 20' avec cap+1 si moins de deux points d'écart à la fin du temps réglementaire.

Finale en 13 points ou 30' avec cap+1 si moins de deux points d'écart à la fin du temps réglementaire.

4.4 REGLEMENT EN CAS D'EGALITE DE DEUX OU PLUSIEURS EQUIPES

- Par le résultat du match opposant les équipes.
- Par le plus grand nombre de matches gagnés par les équipes concernées.
- Par le plus grand nombre de points marqués par les équipes concernées.
- Par le goal average le plus grand entre les équipes concernées.

NB : Cette règle est appliquée au regard de la formule sportive utilisée.

4.5 ATTRIBUTION DES POINTS :

Victoire	=	3 points
Défaite	=	1 points
Forfait	=	0 point

5 UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

La F.F. Sport U. décline toute responsabilité en cas de vols ou déprédations commis dans les vestiaires et sur les installations sportives mis à disposition par elle même aux A.S. ne disposant pas de terrains. Un responsable de l'équipe doit s'assurer que les vestiaires sont fermés à clé lorsque celle-ci le quitte. En outre il est recommandé de n'y laisser aucune valeur.

**Le Directeur Régional
Stéphane POIRIER**